

Communiqué de « *l'Observatoire sur le financement des établissements scolaires privés* » concernant le financement par le Conseil départemental du gymnase du collège privé de la Sainte-Trinité

Le vendredi 16 mai 2025, le gymnase du collège privé de la Sainte-Trinité dans le 9ème Arrondissement de Marseille a été inauguré par la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Ce bâtiment sportif d'un établissement scolaire privé a été en partie financé par des subventions publiques du Conseil Départemental. Mme la Présidente s'est d'ailleurs dite fière d'avoir donné tout ce que la loi lui permettait de donner au-delà même de ses obligations. De plus, l'emprunt contracté par l'établissement scolaire pour ce gymnase a reçu une garantie d'emprunt du CD 13 allant jusqu'à 60 % des sommes empruntées. La subvention d'investissement est de 57 409 € et la garantie d'emprunt sur plus de 2 Millions d'euros empruntés.

Alors que les établissements scolaires publics ont besoin qu'on investisse dans leurs installations sportives, les choix faits par le Conseil Départemental consistent à privilégier un établissement privé favorisé. Cet argent public doit servir à réduire les inégalités territoriales en matière d'équipements sportifs. Pour cela le CD 13 devrait plutôt massivement investir dans les établissements publics des quartiers nord de Marseille. Par exemple, le LP l'Estaque n'a pas d'espace couvert pour assurer les enseignements d'EPS. Le collège Jules Ferry ne peut plus faire de basket dans son gymnase faute d'équipement récent. Les élèves du collège Triolet aimeraient eux aussi avoir leur gymnase intra muros au lieu d'avoir 20 minutes à pied pour faire de l'EPS. Les financements publics doivent être destinés prioritairement aux établissements publics et non aux établissements scolaires confessionnels privés, non soumis à la carte scolaire, qui pratiquent le séparatisme social et scolaire.

L'Observatoire sur le financement des établissements scolaires privés dénonce dans cette inauguration le financement d'un établissement scolaire privé avec de l'argent public au-delà de ce qui est réglementairement obligatoire, qui se fait au détriment des investissements publics à réaliser pour les établissements scolaires publics.



Contacts :

FSU : Nicolas Bernard-Hayrault 06 77 66 37 11 et Franck Balliot 06 30 60 22 40

UNSA : Franck Delatraz 07 56 82 00 12

CGT : Maylis Merly 06 45 79 00 63 et Lorane Francou 07 62 85 90 74

FCPE : Arnaud Dupleix 06 95 98 94 11

LDH : Marc Jeanjean 06 23 36 50 70